

Tout le monde ne peut que déplorer le terrible drame de cet accident entre un vélo et une moto survenu quelques jours plus tôt.

35 policiers mobilisés à 22h

Il est évident qu'un tel fait divers suscite beaucoup d'émotion et provoque une réaction des pouvoirs publics. Donc, hier soir, 35 policiers nationaux et municipaux étaient mobilisés à l'entrée de Nice-Ouest pour arrêter les chauffards qui roulaient trop vite. Et la sévérité était de mise avec cette déclaration : « Les excès de vitesse de plus de 50 km/h sur la Promenade des Anglais donneront lieu à des placements en garde à vue pour mise en danger de la vie d'autrui. Il y a un contexte tout à fait spécifique sur la Promenade. A plus de 50 km/h sur un axe en plein centre-ville, avec la plage d'un côté et les commerces de l'autre, cette dimension mérite d'être prise en compte ». Comme l'heure des contrôles, 22h, où les commerces sont fermés et à priori, les habitués de la plage rentrés chez eux...

Délit routier : les sanctions

Que la vitesse soit un fléau surtout quand le conducteur a pris de l'alcool ou des drogues, cela semble évident. Depuis que le délit routier est devenu un homicide, cela implique que le conducteur roulant trop vite va se voir signifier une contravention de 5^e classe ce qui entraîne le retrait de 6 points, 1 500 € d'amende, la suspension du permis, la confiscation du véhicule... S'il y a « mise en danger d'autrui », c'est la garde à vue et le procès en correctionnel. Pour résumer, le contrevenant qui, mineur, fonce sur un représentant des forces de l'ordre, c'est 150 à 250 € d'amende, pas un automobiliste roulant trop vite... La justice devrait veiller à une certaine proportionnalité, l'excuse de minorité ne pouvant pas toujours être brandi car cela provoque un sentiment d'immunité qui n'est pas acceptable...

Pascal Gaymard

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité

S'abonner à la newsletter